



Saint-Denis, le 07/06/2023

**Arrêté n° SG/2023-062**

**portant création du bureau de vote électronique autonome pour l'élection du Comité Social  
d'Administration spécial académique de l'académie de La Réunion**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté n°SG/2023-024 du 11 avril 2023 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de La Réunion ;

Vu la désignation des délégués de liste par les organisations syndicales, fédérations ou liste d'union candidates ;

**ARRÊTE**

**Article 1 -** Il est institué un bureau de vote électronique autonome pour l'élection du Comité Social d'Administration spécial académique.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

**Article 2 -** Le bureau de vote électronique autonome, mentionné à l'article 1er, est institué pour l'élection fixée du 27 au 30 juin 2023.

Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

**Article 3 -** Le bureau de vote électronique autonome comprend les membres représentant l'administration et les représentants des organisations syndicales candidates à l'élection suivants :



Fonction dans le BVE	NOM	Prénom	Membre de l'administration ou Organisation Syndicale
Président	POLARD	Erwan	Administration
Secrétaire	LEMERCIER	Guillaume	Administration
Secrétaire adjoint	CLEMENT	Maryvonne	Administration
Délégué	BEGUE	Sophie	FSU
Délégué	WEISSE	Alain	Action et Démocratie CFE-CGC
Délégué	URBINO	Denis	UNSA Education
Délégué	KISCHENAMA	Philippe	SNALC
Délégué	ERAPA	Arlette	FO

**Article 4** - Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Secrétaire général  
de région académique  
Secrétaire Général de l'Académie

Erwan POLARD